



Budget austéritaire, saignée temporaire ?



« Bon sang ! »

« Mais,
c'est pour
votre bien
Madame ! »



Les promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient. Cet adage politicien vaut-il aussi pour l'intitulé officiel des lois ? De plus en plus...

Ainsi la loi n° 2023-610 du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces semble de plus en plus hors de propos !

Cela n'est pas nouveau, notamment l'article 36 de cette « Loi Douanes » ouvrant un projet de réécriture complet du Code des douanes d'ici 2026, sans qu'il y ait une quelconque nécessité constitutionnelle !

Loin d'être un moyen de faire face, cela va bouleverser les services... Et les moyens d'action !



La nouveauté, c'est l'austérité brutale actée en ce moment pour 2025 !

En l'absence de vote de loi de Finances pour 2025, seuls sont libérés pour l'instant 25% des crédits budgétés en 2024. Ils sont là pour couvrir le 1^{er} trimestre 2025. Et encore c'est un plafond, ne tenant pas compte de l'inflation en 2024 !



25% des crédits

C'est le montant des crédits 2024 libérés à ce jour pour couvrir le 1^{er} trimestre 2025, et pour les seules dépenses de fonctionnement.



Au niveau national, le Directeur général nous confirme que les dépenses d'investissement sont suspendues !!

**Scanners :
dématérialisés !**

D'ores et déjà, le plan d'acquisition des scanners mobiles de basse intensité (SMBI) est gelé : seules seront dotées les unités pour lesquelles la dépense a été engagée en 2024.

Pour les autres ça attendra !

Effectifs : aucune création nette de poste.

Le plan ridicule de l'ex-ministre Laurent Saint-Martin (+50 douaniers, soit 0,5 douanier supplémentaire par département) n'est plus à l'ordre du jour.

SOLIDAIRES indique que la réciproque doit s'appliquer : aucune suppression de poste, nulle part ! Le bureau du Bourget ne doit donc pas fermer en 2025 !

Il faut garantir l'attractivité de la DGDDI pour éviter l'hémorragie des personnels, en activant tous les leviers non budgétaires : adéquation de la cote de service aux desiderata, management le plus humain requis, etc.



La sortie de crise : par la rupture avec l'austérité !!!

Dans ce cadre austéritaire contraint, SOLIDAIRES Douanes annonce que nombre de dépenses risquent d'être limitées drastiquement : formations, autres déplacements professionnels (visites/contrôles), acquisition d'équipements.

Nous voyons là l'effet dramatique des précédentes lois de Finances, limitant notre action au minimum, avec un tiers à peine de l'effectif de nos homologues allemands. La Douane est une administration au service de l'intérêt général, elle doit disposer des moyens pour accomplir ses missions.

Paris, le lundi 27 janvier 2025



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>



SolidairesDouanes



SolidR_DOUANES



solidaires_douanes